



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

PROGRAMME RÉNORÉGION : DE NOUVEAUX FONDS DISPONIBLES POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS

AMOS, LE 20 JUIN 2017 – Bonne nouvelle pour les propriétaires-occupants en milieu rural. La MRC d'Abitibi, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) et les municipalités du Nord-du-Québec disposent d'un nouveau montant pour le programme RénoRégion 2017-2018, alloué par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La SHQ confie ainsi à la MRC d'Abitibi, responsable de la gestion du programme pour la MRCVO ainsi que pour les municipalités du Nord-du-Québec, les montants suivants pour l'année 2017-2018 :

TERRITOIRE	MONTANT
MRC d'Abitibi	155 000 \$
MRC de La Vallée-de-l'Or	125 000 \$
Municipalités du Nord-du-Québec	70 000 \$

« Ces montants permettront à encore plus de propriétaires de profiter de ce programme, comparativement aux années antérieures où seulement quelques demandes étaient traitées. On tient ainsi à souligner l'apport du ministre face à notre demande d'augmenter cette subvention où bon nombre de personnes pourront en bénéficier », a commenté M. Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi.

Du côté de la MRCVO, le préfet profite de cette annonce pour encourager les propriétaires désirant effectuer des rénovations à déposer une demande. « Cette aide est importante car elle permet, entre autres, d'investir dans l'économie régionale en soutenant les entreprises liées à la rénovation et à la construction résidentielle », mentionne M. Pierre Corbeil, préfet.

BILAN 2016-2017

Dû à la forte demande en 2016, la SHQ a accepté en cours d'année d'augmenter l'enveloppe budgétaire des trois territoires. Ainsi, un montant total de 341 497 \$ a pu bénéficier à 45 demandeurs, soit près de 95 000 \$ de plus que le budget initial.

TERRITOIRE	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT INITIAL	MONTANT FINAL ACCORDÉ
MRC d'Abitibi	20	96 000 \$	169 174 \$
MRC de La Vallée-de-l'Or	19	83 000 \$	128 962 \$
Nord-du-Québec	6	69 000 \$	43 361 \$
TOTAL	45	248 000 \$	341 497 \$

LE PROGRAMME RÉNORÉGION

Le programme RénoRégion est financé par la SHQ et, dans certains cas, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Mis en place en décembre 2015, il a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural, à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Pour être admissibles, les travaux doivent cibler au moins une défectuosité majeure relativement à un ou plusieurs de ces éléments : la structure, les murs extérieurs, l'électricité, les ouvertures, la plomberie, les saillies, le chauffage, la toiture et l'isolation thermique. Les travaux admissibles doivent atteindre un coût minimal de 2 000 \$.

À noter que la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$. D'autres critères, dont le revenu du ménage, l'occupation du logement, sont également analysés lors de l'étude du dossier. Il faut également savoir que la subvention est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés et peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

S'INFORMER À SA MUNICIPALITÉ

Les personnes intéressées à soumettre un dossier d'aide financière sont invitées à communiquer directement auprès de leur municipalité respective. Leur dossier, une fois soumis localement, sera acheminé à la MRC d'Abitibi. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web de la MRC d'Abitibi à l'adresse suivante : <http://mrcabitibi.qc.ca/services/programme-de-renovations>.

- 30 -

Source : M^{me} Jenny-Lee Falardeau
Agente de communications
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 210
jennylee.falardeau@mrcabitibi.qc.ca

M^{me} Caroline d'Astous
Coordonnatrice en communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 262
Cellulaire : 819 860-1743
carolinedastous@mrcvo.qc.ca